

Don du sang : au cœur de la société

REVUE MÉDECINE ET PHILOSOPHIE

Brice Poreau*

*MD/PhD, Médecin, chef de service, Responsable des prélèvements du Rhône, Établissement Français du Sang Auvergne-Rhône-Alpes
Chercheur associé, Laboratoire S2HEP, Université Claude Bernard Lyon 1

RÉSUMÉ

Le don est un *acte humaniste*. Fort de sens, durant la période actuelle de pandémie qui nécessite de se recentrer sur l'essentiel, l'acte de donner est indispensable au niveau de la société : il en est l'image, mais aussi une forme de construction de celle-ci. Le don est probablement encore plus fort de sens dans le domaine médical. L'un des dons les plus fréquents en France, au quotidien, est le don du sang. Bien que fréquent, la littérature examine peu ce type de don. Pourtant, au cœur d'une vision sociétale de partage, le don du sang en est l'un des actes les plus fondamentaux. L'objectif de cet article est de présenter le don du sang actuellement en France et son rôle fondamental au sein de notre société. Le don du sang est un marqueur de l'évolution de notre société. Il est également constitutif de chaque être.

MOTS-CLÉS : don du sang, société, Marcel Mauss, reconnaissance, être.

Introduction

Le don est un *acte humaniste*. Fort de sens, durant la période actuelle de pandémie qui nécessite de se recentrer sur l'essentiel, l'acte de donner est indispensable au niveau de la société : il en est l'image, mais aussi une forme de construction de celle-ci. Le don est probablement encore plus fort de sens dans le domaine médical. L'un des dons les plus fréquents en France, au quotidien, est le don du sang. Bien que fréquent, la littérature examine peu ce type de don. Pourtant, au cœur d'une vision sociétale de partage, le don du sang en est l'un des éléments et des actes fondamentaux. Marcel Mauss (1872-1950), dans son *Essai sur le don*, publié en 1923 – 1924 dans *l'Année sociologique* (seconde série, tome I) explore le fonctionnement des sociétés premières de Polynésie ou encore d'Amérique du Nord et décrit le rôle majeur du don dans la construction de celles-ci. Si Marcel Mauss, l'un des fondateurs de la sociologie du vingtième siècle, permet de montrer que le don est *constructif* dans le domaine d'une société et *constitutif* de celle-ci, l'analyse du concept de don a évolué en montrant qu'il s'étend au-delà

des points de vue économiques. Le don, dans les travaux de Mauss, est alors vu comme un « fait social total » *id est*, engageant la totalité de la société dans le don qui est effectué¹. Ce fait social total est toujours présent dans notre société. S'il a été étudié initialement d'un point de vue économique, le don peut être analysé dans des domaines multiples, dont la santé. Le don est fort de sens dans le domaine de la médecine, alliant nécessité sociétale et sociale, le don du sang, en France, en étant un exemple prégnant. Plus que le don, ce sont aussi une forme d'acceptation du don et de reconnaissance du don qui sont indispensables. Donner, recevoir et rendre forment ainsi un triptyque indissociable. Ils sont nécessaires pour la compréhension du fonctionnement actuel du don, et plus particulièrement du don du sang.

L'objectif de cet article est de présenter le don du sang actuellement en France et son rôle fondamental au sein de notre société. Le don du sang est un marqueur de l'évolution de notre société.

¹ Site web : <http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques-des-sciences-sociales/index.html>.
Document produit par J. M. Tremblay, p. 106.

Le don du sang est tout d'abord issu d'une histoire complexe alliant découvertes, développements techniques, nécessité pendant les guerres, refondation dans les années 1990. Le don éthique, en France, qui existe aujourd'hui, est le fruit d'un développement historique et sociétal que nous reverrons brièvement. Nous explorerons pour cela le parcours actuel du don du sang, puis les développements qui ont amené à ce fonctionnement.

Nous verrons ensuite le don du sang comme constitutif de notre société. Comment le don du sang est-il un marqueur de notre société ? Est-il un « fait social total » pour reprendre la vision de Marcel Mauss ?

Enfin, cet acte est lié au concept de reconnaissance. Nous verrons la nécessité de concept. Don et reconnaissance sont liés et permettent également le développement de l'être.

Le parcours du don du sang aujourd'hui : un don éthique, issu d'une histoire singulière

Le parcours du don du sang actuel en France est précisément standardisé en quatre étapes : l'accueil, l'entretien pré-don, le prélèvement et la collation. La première étape, fondamentale, permet la vérification administrative des éléments transmis par le donneur. L'accueil, premier contact, est aussi un moment de remise d'informations concernant le parcours du don, mais aussi, par exemple, les travaux de recherches en cours qui nécessiteraient des prélèvements sanguins². La deuxième étape est la rencontre avec le médecin ou un.e infirmier.ère habilité.e³, il s'agit de l'entretien pré-don. L'entretien a été formalisé dès les années 1990 et surtout durant les années 2000. Il est une étape princeps de la sécurité transfusionnelle. En effet, les examens biologiques ne permettent pas de détecter tout type de risque. La troisième étape est le prélèvement en lui-même : contact direct avec l'infirmier.ère de prélèvement ou collaborateur habilité au prélèvement. Il s'agit de l'acte en lui-même, cœur du processus du don du sang. Enfin, la collation est la dernière étape, permettant à la fois pour le donneur un moment de repos, ainsi qu'une surveillance par l'équipe du don du sang⁴.

Ce parcours du donneur, tel qu'il vient d'être décrit, permet la mise en place effective d'un don *éthique*. Le don du sang en France est qualifié d'éthique, puisqu'il associe quatre valeurs fondamentales : le bénévolat, l'anonymat⁵, le volontariat et le non-profit.

Le don éthique est issu d'une histoire singulière. En effet, le don du sang n'a pas toujours été non rémunéré

en France⁶. Le don du sang a une histoire relativement récente. Si des essais de transfusion sont décrits avant le dix-neuvième siècle, c'est à partir de la découverte des groupes sanguins au début du vingtième siècle par l'équipe de Karl Landsteiner (1868-1943) que la transfusion est mieux comprise et utilisée, notamment du fait des réactions dues à l'incompatibilité des groupes. Les transfusions s'effectuent alors de bras à bras : le donneur est directement relié au receveur. En effet, le sang coagule et la conservation du sang utilisant un anti-coagulant n'est pas encore découverte. La Grande Guerre voit l'utilisation de la transfusion sur les champs de batailles. Pendant l'entre-deux-guerres, Arnault Tzanck (1886-1954) crée un Centre de transfusion sanguine (Picard, Schneider, 1996 ; Thibert, 2016 ; Thibert, Gross, Danic, 2020). Il crée également un fichier de donneurs alors rémunérés qui sont appelés à toute heure du jour ou de la nuit par le Centre.

Ce don du sang éthique est issu d'une histoire. A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les développements techniques permettent de conserver le sang, même si cette conservation a une durée limitée. De plus, il existe alors un fichier de donneurs potentiels. Parallèlement à ces éléments, des associations de bénévoles se créent pour favoriser le don de sang bénévole. Des centres de transfusion sanguine, à l'instar de celui créé par Arnault Tzanck voient alors le jour dans toutes les régions/départements de France (Picard, Schneider, 1996). Ce bref historique montre ainsi une implantation géographique nationale et un développement déjà ancré dans la société. Dans les années 1980 puis 1990, la découverte du VIH et la découverte d'une transmission par le sang amènent à une refondation majeure du système transfusionnel français pour permettre une sécurité transfusionnelle maximale. Cette refondation voit la création au 1er janvier 2000 de l'Établissement français du sang qui a pour mission princeps l'autosuffisance en produits sanguins labiles en France et la sécurité transfusionnelle maximale.

Si le don du sang devient institutionnel, il est toujours ancré dans la société, il est un « fait social total » comme le décrivait Marcel Mauss, et dépasse même cette vision.

Le don du sang : un fait social total et au-delà d'une vision maussienne

Tout d'abord, revenons plus généralement au concept de don. Qu'est-ce que le don ? Les définitions peuvent être multiples. « En français, fait observer le linguiste Lucien Tesnière, donner est avec le verbe dire l'exemple typique d'un verbe trivalent, c'est-à-dire d'un verbe qui met nécessairement en relation trois actants, celui qui donne, celui qui reçoit et l'objet du don (Caillé, 2019) ».

Le don a un aspect historique fort dans notre société. Alain Caillé nous explique l'origine chrétienne du don dans notre civilisation occidentale (Caillé, 2019). Le rôle de la religion a également une origine importante pour

² Les études sont nombreuses et sont un exemple d'ancrage sociétal et social du don du sang, telles les recherches actuelles sur le coronavirus.

³ L'entretien pré-don doit être réalisé par un personnel titulaire d'un doctorat en médecine et possédant l'habilitation. Dans les années 2010, des infirmier.ère.s avec une ancienneté minimale ont accès à une habilitation permettant de réaliser les entretiens dans certaines conditions.

⁴ Lorsque le prélèvement est effectué, tout un processus suit avant qu'une transfusion soit possible. Il existe un plateau de préparation permettant ensuite, après la qualification biologique des dons (tests effectués notamment du VIH, hépatites B et C, syphilis, numération formule sanguine pour vérifier qu'il n'y ait pas d'anémie ou d'infections), la distribution des produits sanguins labiles.

⁵ La transfusion, en France, est donc, sauf exceptions (notamment pour les phénotypes sanguins peu fréquents), anonyme : le patient transfusé ne connaît pas la provenance du produit sanguin labile, il ne connaît pas le nom du donneur.

⁶ Le débat sur le don du sang non rémunéré est ancien et fait l'objet d'une littérature abondante, voir notamment : Catto MX, « Des éléments du corps humain disponibles pour l'industrie pharmaceutique ? », voir également : Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux [En ligne], 15 | 2017, mis en ligne le 01 octobre 2019, URL : <http://journals.openedition.org/crdf/548> ; DOI : 10.4000/crdf.548 ; ainsi que : Chauveau S, Innovations et santé publique en France au XXe siècle. Du don au marché : politiques du sang en France (années 1940-années 2000), mémoire HDR en histoire, EHESP, 2007 ; et également : Charbonneau J, Cloutier MS, Quéniart A, Tran N, (2015), Le don de sang : un geste social et culturel. Presses de l'Université Laval ou Charbonneau J, et al. (2012), Les enjeux du don de sang dans le monde. Entre altruisme et solidarités, universalisme et gestion des risques. EHESP.

le don dans d'autres civilisations. Les travaux de Marcel Mauss posent l'hypothèse d'un *fait social* total dans le cadre de sociétés premières : « Mais, s'il en est ainsi, c'est qu'il y a dans cette façon de traiter un problème un principe heuristique que nous voudrions dégager. Les faits que nous avons étudiés sont tous, qu'on nous permette l'expression, des faits sociaux totaux ou, si l'on veut - mais nous aimons moins le mot - généraux : c'est-à-dire qu'ils mettent en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions (potlatch (Caillé, 2019), clans affrontés, tribus se visitant, etc.) et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions, en particulier lorsque ces échanges et ces contrats concernent plutôt des individus (Caillé, 2019). » Les exemples décrits par Marcel Mauss concernent essentiellement les dons et échanges de biens. Nous voyons, dans le cadre du don du sang, que la question de ce qui est donné - le sang, pose une vraie question juridique : le sang est-il un bien ? La réponse ne sera apportée juridiquement qu'après la Seconde Guerre mondiale (Thibert, 2016). La loi 52-854 du 21 juillet 1952 (dite loi Aujaleu) précise l'interdiction de commerce du sang.

Il y a alors un processus triple dans le don. Il y a tout d'abord l'acte de donner, puis l'acte de recevoir, et enfin l'acte de rendre. Marcel Mauss expose donc cet acte comme fondement nécessaire de la société qu'il étudie.

Qu'en est-il dans le cas actuel du don du sang ?

Nous le voyons au quotidien, le don du sang est un acte qui s'inscrit dans la société. Trois points peuvent être abordés : l'évolution des critères de sélection tout d'abord, le rôle des bénévoles ensuite et l'engagement des soignants enfin.

Suite aux années 1990 et au sang contaminé, la sécurité transfusionnelle est devenue un pilier du fonctionnement du don du sang. Cette sécurité transfusionnelle a imposé la restructuration institutionnelle, l'utilisation des connaissances médico-scientifiques avec mise en place de tests biologiques systématiques, et également des critères de sélection des donneurs de sang. Les critères sont réglementaires et font suite aux données actuelles de la médecine et de la science. Ils touchent alors directement les aspects sociétaux, voire sociaux contemporains. Tous les sujets sont abordés : antécédents médicaux, voyages, sexualité notamment. La possibilité de donner - le don n'est pas un droit, mais il est encadré par le droit et il y a donc des critères de sélection pour permettre une sécurité transfusionnelle maximale (Danic, 2003) - ou l'ajournement des candidats au don du sang impliquent alors un sentiment d'intégration ou d'exclusion des donneurs. En effet, ce sentiment est donc un sentiment fort de donner, en vue potentiellement d'accepter et de recevoir un don du sang. Le terme de sentiment est employé ici, puisque notamment dans le cas d'un ajournement, il ne s'agit pas en pratique d'une exclusion de la société, mais du sentiment suite à ce refus. Le don du sang est donc intégré dans la société, il est, par ce système provenant d'une indispensable sécurité transfusionnelle, constitutif de la société.

De plus, le don du sang ne peut se faire sans les bénévoles engagés pour préparer les collectes, faire venir les donneurs et les fidéliser. L'engagement formidable des associations de donneurs de sang bénévoles est un exemple fondamental du fait social total tel que Marcel Mauss a pu le décrire. En effet, créées après la Seconde Guerre mondi-

ale, les associations ont toujours eu un rôle fondamental. Il s'agit d'une autre forme de don, et qui s'associe au don du sang en général. Issu.e.s de la société, les bénévoles constituent un exemple majeur du rôle constitutif et constructif du don du sang. Le don du sang est donc plus global que l'acte de prélèvement, il implique la société beaucoup plus largement.

Enfin, l'engagement des collaborateurs, remarquable, dans le cadre de la chaîne transfusionnelle, montre également l'implication sociale et sociétale du don du sang, comme constitutif et constructif au sein de la société. C'est en effet un acte médical et médicalisé qui confère au don du sang une approche encore plus globale, impliquant le système de soins, depuis le prélèvement, jusqu'à la transfusion. C'est encore une autre forme de don, celui de l'engagement des collaborateurs de l'Etablissement français du sang et des hôpitaux, qui s'associe au don du sang et dépasse celui-ci.

Le don du sang est un acte impliquant la globalité de la société. Il est un marqueur de la société en cela qu'il ne peut se produire sans cette société et que la société crée ce système, aujourd'hui institutionnalisé.

La reconnaissance, concept fondamental du don

Le triptyque *donner, recevoir, rendre* est tout à fait présent dans le don du sang. Une forme de reconnaissance est présente au niveau des associations bénévoles de donneurs de sang (Courbil et al., 2009). Les bénévoles engagés et notamment leurs témoignages montrent qu'eux-mêmes et/ou un membre proche de la famille ont déjà été transfusés. L'acceptation du don implique alors la volonté de rendre. Ce triptyque est très étroitement lié au concept de reconnaissance.

Donner implique une forme de reconnaissance du don. Rappelons que dans le cadre du don anonyme, le patient ayant été transfusé n'a pas la possibilité de remercier directement le donneur, ne pouvant le connaître. Il existe alors une forme de reconnaissance sociale et sociétale (diplômes remis selon le nombre de dons). Mais plus que l'implication sociétale et sociale, la reconnaissance permet de voir le don comme constitutif de l'individu, de l'être.

Les théories de la reconnaissance sont multiples (Guéguen, Malochet, 2012). Axel Honneth a notamment décrit trois modes de reconnaissance à partir de la philosophie de Hegel (1770-1831) : la reconnaissance affective, juridique et culturelle (Honneth, 2000). Le concept est par exemple étendu aux crimes contre l'humanité et au génocide (Poreau, 2016).

Les deux concepts réunis - don et reconnaissance - ouvrent alors des perspectives larges : « Mais en réunissant dans un même espace théorique la question du don, celle de la valeur de sujets humains et celle de leur lutte pour la faire reconnaître, nous disposons déjà d'outils suffisamment solides pour explorer tout un ensemble de champs en proposant une entrée différente de celles prises généralement (Caillé, 2019) ».

Le don du sang est l'une des perspectives et est très peu décrit dans le domaine de la philosophie. S'il implique, comme nous l'avons vu précédemment, l'engagement de la société, il est également un acte humaniste individuel : il crée l'être.

La reconnaissance est également individuelle. Le don en lui-même est un acte constitutif et constructif de l'être. Il est une part de soi tout d'abord. D'où les difficultés

éthiques s'agissant du domaine de la santé. Il est, ensuite, une part d'intention, de volonté et de l'agir.

« Reconnaître, dans le cadre des théories de la reconnaissance développées par Hegel ou A. Honneth, c'est identifier des existants comme des sujets. Leur reconnaître la qualité de sujets. Et leur attribuer de la valeur à ce titre. On ne peut exploiter des esclaves qu'aussi longtemps qu'on ne les reconnaît pas comme des sujets (Caillé, 2019) ».

Ainsi, en plus d'être vu comme constitutif de la société, le don du sang, dans sa globalité, impliquant les autres dons (des bénévoles et des collaborateurs impliqués) a un rôle constitutif de l'être. Le don du sang est en effet une reconnaissance, de par l'intention et de par l'acte, de la qualité de sujet. Cette qualité induit alors une partie de la constitution de l'être.

Conclusion

C'est une approche globale et dynamique du don du sang que nous souhaitons voir se développer. Le don du sang doit être pris de façon globale, c'est-à-dire bien au-delà de l'acte de prélèvement lui-même. Il s'agit d'une implication de toute la société dans ce don. Cette implication doit également être dynamique, puisque le don du sang est constitutif et constructif de l'être. Le don du sang est à la fois société et être. Cet acte est humaniste au sens où il est représentatif du sens profond de l'humanité : de l'être individuel, avec sa vision, son passé, son avenir, et de la société au sein de laquelle il existe.

Le don du sang est un acte humaniste. Il est un marqueur de notre société et de notre être. Il est un marqueur de notre humanité. Comme acte, il est donc issu du choix et de la possibilité de donner. Cet acte médical fort traduit une volonté de construire et de rassembler, encore plus indispensable aujourd'hui.

RÉFÉRENCES

Caillé A, 2019, Extensions du domaine du don, Actes Sud, Paris.

Catto MX, (2019), « Des éléments du corps humain disponibles pour l'industrie pharmaceutique? », Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux [En ligne], 15 | 2017, mis en ligne le 01 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/crdf/548> ; DOI : 10.4000/crdf.548.

Charbonneau J, Cloutier MS, Quéniart A, Tran N, (2015), Le don de sang: un geste social et culturel. Presses de l'Université Laval.

Charbonneau J, et al., (2012), Les enjeux du don de sang dans le monde. Entre altruisme et solidarités, universalisme et gestion des risques. EHESP.

Chauveau S, 2007, Innovations et santé publique en France au XXe siècle. Du don au marché: politiques du sang en France (années 1940-années 2000), mémoire HDR en histoire, EHESS.

Courbil R, Gras A, Motta AC, Chenus F, Julien H, Garraud O, (2009), Guide for the organisation of ceremonies for delivering pins and certificates of recognition to volunteer blood donors. Etablissement français du sang Auvergne-Loire. Associations pour le don du sang bénévole. Transfusion clinique et biologique: journal de la Société française de transfusion sanguine, 16(1), 30-38. Danic

B, (2003), La sélection des donneurs de sang et la sécurité transfusionnelle. Revue Française des Laboratoires, 2003(355), 29-32.

Guéguen H Malochet G, 2012, Les théories de la reconnaissance. La Découverte.

Honneth A, 2000, La lutte pour la reconnaissance, trad. P. Rusch, Paris, Cerf.

Mauss M, 1923-1924, Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques, L'Année sociologique, seconde série, tome I. Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales" Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques-des-sciences_sociales/index.html. Document produit par J.M.Tremblay

Picard JF, Schneider WH, (1996), L'histoire de la transfusion sanguine dans sa relation à la recherche médicale. Vingtième siècle. Revue d'histoire, 3-17.

Poreau B, 2016, Reconnaissance et génocide, l'exemple du génocide rwandais, L'Harmattan, Paris.

Thibert JB, (2016), Le statut juridique des produits thérapeutiques issus du sang et ses conséquences. Transfusion Clinique et Biologique, 23(2), 64-71.

Thibert JB, Gross S., Danic B, (2020), Don du sang, transfusion et anonymat. Médecine Droit, 2020(160), 16-20.